

tandis qu'au contraire nous n'avons cessé de répéter que le seul moyen d'engager nos cultivateurs à bien faire, et à améliorer leur système de culture, était de bien faire devant eux, en changeant progressivement le système de la localité en un système meilleur, mais en se servant des seuls moyens à la disposition de la masse des propriétaires du sol. Et chaque fois nous avons ajouté que les formes expérimentales, sous la direction immédiate des sociétés d'agriculture, pouvaient amener ce résultat avec plus d'efficacité que toute entreprise individuelle; parce que tous les membres de la société suivent avec un intérêt facile à comprendre les expériences qui se font sous leur propre direction. De sorte qu'en réalité la culture de la ferme expérimentale est la culture de chaque membre de la société. Tous sont également désireux des succès à obtenir et cette disposition bienveillante des associés facilite beaucoup la démonstration de la supériorité de la culture améliorée et comme conséquence l'adoption de ses méthodes les plus recommandables. Sans doute nous ne nierons pas l'influence exercée, sur son voisinage immédiat, par une ferme conduite par un agriculteur intelligent et progressif, nos voyages agronomiques sont là pour dire ce que nous en pensons; mais personne ne niera non plus que trop souvent cet agriculteur ne trouve dans ses voisins que des contradicteurs obstinés, trop orgueilleux pour convenir de la supériorité de sa méthode, et prétextant mille raisons pour se justifier de leur mauvaise culture. La ferme expérimentale obviendra à cela, parce que les résultats obtenus seront les résultats de la société, par conséquent de tous les membres dont elle se compose.

De plus une association dispose de moyens plus considérables que les individus. Les fonds, avant d'être employés, soulèvent des discussions qui seront autant d'enseignements. Puis viendront les résultats qui sont autant de faits acquis et irréversibles des avantages de l'agriculture améliorée, dans la localité. Il n'est pas douteux que la création de fermes expérimentales, sous le contrôle immédiat des sociétés d'agriculture de comté, ne soit le moyen le plus puissant de répandre les progrès agricoles dans nos campagnes et nous ne doutons pas non plus que l'exemple si bien donné par la société d'agriculture de Montmagny ne soit suivi bientôt par les autres comtés, également favorisés comme centres judiciaires. Nous nous réjouissons

bien sincèrement du mouvement général qui se fait vers l'enseignement agricole, pour lequel nous avons incessamment travaillé. Ces succès partiels nous font espérer, pour un avenir prochain, le couronnement de l'œuvre à laquelle nous nous sommes voués. Avant de répondre aux questions qui nous sont faites par la société d'agriculture du comté de Montmagny, nous donnerons la lettre de son infatigable secrétaire: Monsieur N. Nadeau.

CAMP ST. IGNACE, 12 NOV. 1861.

M. le Rédacteur de la "Revue Agricole."

En ce moment où la presse s'occupe si généralement de l'agriculture et des moyens de la rendre aussi profitable que possible aux cultivateurs de ce pays, où la Revue Agricole, dont vous êtes le Rédacteur, se pose comme devant marcher à la tête de l'enseignement agricole, je m'adresse à vous pour vous prier de traiter les sujets suivants:

Le 19 août 1857, le comité de direction de la société d'agriculture du comté de Montmagny obtenait, de la chambre d'agriculture, l'autorisation d'employer ses fonds à l'acquisition d'une ferme-modèle, afin d'y mettre en pratique les principes de l'agriculture améliorée, et de faire l'achat de reproducteurs de choix; cela, graduellement et autant que ses moyens pourraient le lui permettre sans emprunts.

Aujourd'hui, le comité est en possession d'un capital de \$2800 et, en Septembre prochain, il aura en main \$4000, y compris les intérêts accrus. Voilà un beau résultat, et il ne nous reste plus qu'à acheter la propriété. Mais là n'est pas la difficulté, elle se trouve dans l'administration de la ferme, car si plusieurs associations semblables ont succombé, c'est justement parce que l'administration en était mal organisée, et c'est ce que le comité désirerait éviter.

1o. Serait-il mieux, après l'achat de la ferme, de la donner pour moitié ou partie des revenus, suivant l'usage, à un homme d'expérience? L'autre partie, restant au comité de direction, comment sera-t-elle convertie en argent et par qui? Il sera absolument nécessaire que ce fermier soit surveillé et que les champs soient visités; sera-ce par le comité de direction lui-même, qui souvent, pour divers incidents, ne peut se former en *quorum*, ou par un gérant pris dans le comité même? Cette surveillance sera-t-elle laissée à sa responsabilité? Ne faudrait-il pas un règlement du comité pour le guider en cas de mauvaise conduite?

2o. Si le comité engageait un fermier habile, le mettrait sur la ferme pour en exécuter tous les travaux, et le paieait en argent à prix fixe, tous les revenus en nature de la ferme reviendraient au comité, qui serait obligé de les faire convertir en espèces par un gérant, celui-ci serait payé une forte somme pour son administration; dans ce cas, ne pensez-vous pas que le fermier et l'agent enlèveraient la presque totalité des revenus?

3o. Une autre proposition nous est offerte de louer une ferme, d'y faire application des